



EDITORIAL

Mes chers administrés,

Tout arrive à qui sait attendre dit-on. Aussi suis je heureux de voir s'entamer aujourd'hui les chantiers de réalisations annoncés de longue date.

Pour le court terme, l'équipement de la commune va se trouver amélioré avec :

- l'aménagement de la place de la Maison du Temps Libre. Les travaux viennent d'être engagés. D'ici un mois environ, la réalisation du site sera terminée. Le terrain vague que nous subissons depuis des années, cèdera la place à un ensemble composé sur trois terrasses successives d'un parking, d'une aire de jeux pour les jeunes enfants (bac à sable, agrès, mobilier de plein air...) et d'un circuit de vélo tout terrain.

L'ensemble sera agrémenté de plantations diverses.

- le restaurant scolaire. Sa réalisation était devenue indispensable avec l'augmentation du nombre d'élèves. Il sera constitué d'un bâtiment largement dimensionné situé au Nord du groupe scolaire. L'équipement prévu apportera tout le confort nécessaire aux enfants et au personnel. Il sera opérationnel dès la prochaine année scolaire.

- l'aménagement du Chemin du Cros de Claudas. Une première tranche a été financée. Les derniers accords des riverains ont été enfin obtenus. Les travaux peuvent commencer.

- différentes opérations d'amélioration ou d'acquisition. L'aire de sport des anciennes écoles possède maintenant un équipement de basket. Les travaux d'électrification rurale se poursuivent pour une mise en conformité aux besoins de chacun. Certains terrains, propriété de la Société ESCOTA, ont été acquis.

Pour le moyen terme, le programme établi par l'équipe municipale verra sa réalisation progressive. Les engagements seront tenus.

Pour le long terme, les commissions travaillent au montage des dossiers dans l'esprit que vous connaissez : expansion progressive et mesurée, conservation du caractère villageois de la commune.

Vous savez pouvoir compter sur vos élus pour maintenir ce cap.

Votre Maire

Maurice-Séverin COLLOMB



Au bal masqué de Belcodène. Quel succès pour notre doyen !

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des délibérations du Conseil Municipal est porté à la connaissance de tous par affichage dans le hall de la Mairie (se reporter plus loin au tableau des permanences). Ne sont donc résumés dans la présente rubrique que les éléments principaux des décisions.

SEANCE DU 27 MARS 1991

DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, le vingt sept Mars, à dix huit heures, le Conseil Municipal de BELCODENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice COLLOMB, Maire de la Commune.

Nombre de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 1991.

Présents : M. Maurice COLLOMB, Maire, Mmes Anne-Marie SILVIA, Henriette MARCELLIN, Mm. Nicolas BELET, Maurice COLLOMB, René GOFFRE, Louis LONG, Adrien MICH'EL, Edmond MINIHI, Georges MONTY, Raymond MORENO, Patrick PIN, Jean SANTONI, Christian SIRGUE.

Absents :

Excusés : M. Maurice BERENGER

Procurations :

Secrétaire de Séance : Mme Anne-Marie SILVIA.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : est approuvé à l'unanimité des présents.

INFORMATISATION DE LA MAIRIE : L'étude entreprise sera poursuivie.

DÉCISION D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF 1991 qui se résume comme suit :

> Section de fonctionnement :

Recettes 4 432 832 F

Dépenses 4 432 832 F

> Section d'investissement :

Recettes 3 961 832 F

Dépenses 3 961 832 F

> Ensemble :

Recettes 8 394 664 F

Dépenses 8 394 664 F

DÉCISION D'ADOPTER LES TAUX 1991 DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ci-après :

TAXES	BASES 1991	TAUX VOTES	PRODUITS DES TAXES
HABITATION	5 354 000	12.93 %	692 272
F. BATI	2 606 020	24.56 %	640 038
F. NON BATI	79 870	86.69 %	69 239
PROF.	2 874 400	25.47 %	732 110
TOTAL	10 914 290		2 133 659

DÉCISION DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 1991, AUX ORGANISMES SUIVANTS :

- Tennis club de La Bouilladisse..... 500 F
- Ass. Amis Bibliothèque Centrale de Prêts 500 F
- Union départementale Sapeurs Pompiers 500 F
- Amicale de La Bouilladisse 500 F
- Groupement de Lutte contre la grêle 150 F
- Entraide des Bouches-du-Rhône 300 F
- Prévention routière 750 F
- Section Entraide de Belcodène..... 1 000 F
- Société de Chasse de Belcodène..... 1 500 F
- Mutuelle Générale de Roquevaire 1 500 F
- Association Comité Feux et Forêts de Belcodène..... 1 500 F
- Association des Anciens du village de Belcodène..... 2 500 F
- Association Sportive et Culturelle de Belcodène 5 000 F
- C.O.S. du personnel de Belcodène..... 24 000 F
- Association pour l'éveil musical 25 300 F
- Comité des Fêtes de Belcodène 24 000 F
- C.C.A.S. de Belcodène 30 000 F
- Coopérative scolaire de Belcodène 61 000 F

MONSIEUR LE MAIRE présente à l'Assemblée Municipale le programme de travaux forestiers susceptible d'être inscrit au titre des Actions Forestières Communautaires financées par le FOND EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLES (F.E.O.G.A.) pour le programme 1990.

Le programme des travaux comprend :

- 7 ha d'amélioration pour un montant H.T. de..... 100 000 F
- 150 ha de D.F.C.I. pour un montant H.T. de..... 50 000 F

Ainsi le montant prévisionnel H.T. du projet s'élève à . 150 000 F
Les coûts hors T.V.A. ci-dessus s'entendent toutes sujétions et dépenses confondues.

Ce projet est éligible au FEOGA et, à ce titre, il peut bénéficier d'un concours au taux de 50 %, calculé sur les dépenses H.T. mentionnées ci-dessus.

Il convient de souligner que la T.V.A. n'est pas prise en compte dans le montant des dépenses éligibles puisqu'elle est susceptible d'un remboursement auprès du Fond de Compensation.

Le financement prévisionnel du projet s'établit de la façon suivante :

- Subvention du FEOGA 50 % soit 75 000 F
- Subvention de l'Etat 20 % soit 30 000 F
- Subvention de la Région 10 % soit 15 000 F
- Subvention du Département 10 % soit 15 000 F
- Participation de la Commune 10 % soit 15 000 F
- TOTAL 100 % soit 150 000 F

Monsieur le Maire précise les engagements que la Commune doit prendre pour qu'elle puisse bénéficier des financements communautaires et de l'Etat :

a) Signer l'acte d'adhésion à la convention générale et à son avenant intervenus entre l'Etat et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, convention qui désigne le Conseil Régional comme organisme responsable et receveur des crédits FEOGA d'une part, précise d'autre part les obligations du Maître d'oeuvre dans les forêts soumises au régime forestier pour les travaux bénéficiant de l'aide FEOGA.

b) Prendre l'engagement écrit de maintenir pendant 30 ans l'affectation forestière des terrains ayant fait l'objet de travaux de boisement et d'amélioration.

Après avoir invité l'assemblée à en délibérer, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le programme des travaux exposés par Monsieur le Maire,
- ADOPTE le financement prévisionnel de cette opération comme prévu ci-dessus,
- ACCEPTE la subvention de la Région calculée sur la base du financement arrêté ci-dessus, étant entendu que dans le cas où le projet serait abandonné, le montant de la subvention serait reversé à la Région,
- DECLARE faire acte d'adhésion à la convention générale et à son avenant intervenus entre l'Etat et le Conseil Régional,
- RENOUVELLE l'engagement de maintenir l'affectation forestière pendant 30 années des terrains sur lesquels se sont effectués les boisements ou les améliorations,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du programme de travaux défini ci-dessus,
- S'ENGAGE à maintenir en bon état et à assurer l'entretien des ouvrages subventionnés.

SOLLICITATION AUPRÈS DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL des B.D.R. des subventions, au titre de l'A.D.I.C., pour l'exercice 1991, recensées selon le tableau ci-annexé :

PROJETS & TRAVAUX	AUTOFINAN- CEMENT	AIDE SOLLICITEE	MONTANT H.T.
BATIMENTS COMMUNAUX	51 000	51 000	102 000
JARDIN PUBLIC : AIRE DE JEUX	43 000	43 000	86 000
JARDIN PUBLIC : PISTE VELO CROSS	105 000	105 000	210 000
VOIRIE COMMUNALE NOUVELLE	25 000	25 000	50 000
VOIRIE COMMUNALE REFECTION	125 000	125 000	250 000
ELECTRIFICATION RURALE HORS PROGRAMME	89 000	89 000	178 000
DIVERS TRAVAUX	46 000	46 000	92 000
MONTANT H.T. DES PROJETS			1 146 000
TOTAL DE L'AIDE SOLLICITEE			573 000

ARRETES DU MAIRE

Vu, les articles L 121-19 et L 121-27 du Code des Communes,

ARTICLE 1

Le Secrétariat de la Mairie sera ouvert tous les jours de 15 h à 17 h, du lundi au vendredi.

A compter du 1er juin 1991, le secrétariat est ouvert le MERCREDI de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

ARTICLE 2

Monsieur le Secrétaire de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu, les articles L 121-19 et L 121-27 du Code des Communes,

ARTICLE 1

Est modifiée comme suit la priorité des croisements suivants :

Allée de la Bergerie / C.D. 46 C

Chemin des Cantonniers / C.D. 46 C

- Les véhicules provenant du chemin communal dit "Allée de la Bergerie" cèdent la priorité à ceux circulant sur le C.D. 46 C,

- Les véhicules provenant du chemin communal dit "Chemin des cantonniers" cèdent la priorité à ceux circulant sur le C.D. 46 C.

ARTICLE 2

Les véhicules provenant de ces deux chemins communaux devront marquer un arrêt absolu.

ARTICLE 3

Des panneaux "STOP" seront implantés selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4

M. le Gardien de Police Municipale, M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GREASQUE, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chemin des Cantonniers / C.D. 46 C

RAPPEL

Il est rappelé qu'en période sensible (à partir du 1er Juin) le dépôt des branchages à la déchèterie municipale est strictement interdit.

- Arrêté du Maire du 27.09.90 -

LE CARNET

Naissances :

Pauline BELET le 06.03.91

Viviane MACKIEWICZ le 20.04.91

Mariage :

Elizabeth LONGMIRE et Marc ANASTASIO le 27.04.91

Décès :

Monsieur Louis MICHEL le 29.03.91

Madame Victoria EYRAUD née GAY le 24.05.91

NUMEROS UTILES

URGENCES

Pompiers :	18
Gendarmerie :	17
Gendarmerie Gréasque :	42.58.80.02
Centre Anti Polson :	91.75.25.25
Service Urgence Main :	91.92.10.18
Médecins de Garde Week-End :	42.58.66.66
S.O.S. Vétérinaire (de 20 h à 7 h 00) :	91.54.00.58

PHARMACIES DE GARDE

➤ JUIN

2 Juin	DUCCLOUX - Peypin	Tél : 42.04.86.96
9 Juin	GILLIBERT - Peypin	Tél : 42.04.96.16
16 Juin	JOUE - La Bouilladisse	Tél : 42.62.97.12
23 Juin	LA CROIX VERTE	Tél : 42.04.80.30
30 Juin	LION - Pont de l'étoile	Tél : 42.04.04.05

➤ JUILLET

7 Juillet	MONVILLE - St Zacharie	Tél : 42.72.90.01
14 Juillet	MOSCA - Auriol	Tél : 42.04.30.34
21 Juillet	GILLIBERT - Peypin	Tél : 42.04.96.16
28 Juillet	BLANCHET - Auriol	Tél : 42.04.70.53

➤ AOUT

4 Août	CAILLAC - La Bouilladisse	Tél : 42.72.37.43
11 Août	DERVAUX - Roquevaire	Tél : 42.04.20.51
15 Août	DUCCLOUX - Peypin	Tél : 42.04.86.96
18 Août	GILLIBERT - Peypin	Tél : 42.04.96.16
25 Août	JOUE - La Bouilladisse	Tél : 42.62.97.12

➤ SEPTEMBRE

1er Sept.	LA CROIX VERTE	Tél : 42.04.80.30
8 Sept.	LION - Pont de l'étoile	Tél : 42.04.04.05
15 Sept.	MONVILLE - St Zacharie	Tél : 42.72.90.01
22 Sept.	MOSCA - Auriol	Tél : 42.04.30.34
29 Sept.	ROUGIER - CHEVALIER	Tél : 42.04.20.40

PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

CABINET MÉDICAL : (42.72.53.81)

- Mercredi après midi : Dr MONTY
- Vendredi matin : Dr LAZARIS

ANPE (MME TRANCHANT)

- Le 4ème Mardi de chaque mois

MUTUELLE DE ROQUEVAIRE

- Tous les jeudis à 16 heures.

PERMANENCE DES ELUS (Samedi matin en Mairie)

JUIN

1er :	M. COLLOMB
8 :	M. GOFFRE
15 :	M. LONG
22 :	Mme MARCELLIN
29 :	M. MICHEL

JUILLET

6 :	M. MONTY
13 :	M. MORENO
20 :	M. PIN
27 :	M. SANTONI

AOUT

3 :	Mme SILVIA
10 :	M. SIRGUE
17 :	M. BELET
24 :	M. GOFFRE
31 :	M. LONG

SEPTEMBRE

7 :	M. MARCELLIN
14 :	M. MICHEL
21 :	M. MONTY
28 :	M. MORENO



Apéritif du 8 Mai 1991

ACTIVITES COMMUNALES

ECOLE ELIANE D'AMORE

Cross Inter-Ecoles USEP

Samedi 23 Mars les élèves de toutes les écoles du canton se sont retrouvés comme chaque année au lieu-dit "La Plaine".

Nous remercions Monsieur Le Maire et la Municipalité, Monsieur Le Président et les membres du Comité des Feux qui ont assuré l'encadrement des enfants, Monsieur Barrial et son groupe de secouristes, tous les parents et enseignants qui se sont dévoués pour cette matinée.

Résultats

Année 78-79 Gilles RUIZ.....	2 sur 25
Année 81 Raphaël HELFER	5
Guillaume BENNES.....	6 sur 45
Adrien DUREY.....	8
Année 82 Jérôme BISALLIA	4
Nicolas SILVIA.....	5 sur 37
Ghislain POLETTI.....	7

Mardi 14 Mai Randonnée pédestre USEP dans le Garlaban.

Les élèves de Madame PASTOR et de Madame SAURE encadrés par une tata, des mamans, des mamies sont tous sur les traces de Marcel PAGNOL. Quelle belle journée nous avons eue ! Merci à tous.

Voyages de fin d'année

Fin mai : Les 2 classes CE, CM iront à Monaco
Le 6 Juin : Les 2 classes des plus jeunes iront à Eldorado City.

Fête de l'Ecole

Samedi 29 Juin à 14 H spectacle imaginé et dansé par les enfants.
Distribution des prix par Monsieur Le Maire.
Grande Kermesse
Bal

Venez nombreux !.

GRANDE FETE DU ROUMAVAGE A BRICAOUDE

Ce sont plus de 150 personnes qui se sont retrouvées ce lundi 1er Avril 1991 pour manger la traditionnelle Côtelette Rascale au lieu dit de l'hermitage.

A l'entrée du site, une banderole souhaitait en provençal la bienvenue aux bricaoudins et aux bricaoudines.

Monsieur le Maire a honoré de sa présence l'apéritif offert par le COMITE DES FETES DE BELCODENE qui était à l'origine de cette après-midi champêtre.

C'est en provençal que Monsieur COLLOMB nous fit brièvement l'historique de ce lieu si cher aux anciens du village. Il souhaite que ce type de manifestation, amorce d'un retour aux traditions, permette un rapprochement entre tous les habitants de notre beau village : les jeunes, les vieux, les anciens et les nouveaux.

Les barbecues mis à la disposition de tous les organisateurs servirent jusqu'à la tombée de la nuit et c'est au son du tambour que se mêlèrent chants provençaux, chants paillards, marche militaire et marseillaise en clôture de cette belle journée de printemps.

Un remerciement particulier au COMITE DES FEUX DE BELCODENE qui avait débroussaillé consciencieusement le site pendant les 4 week-ends précédents et qui avait aménagé un splendide terrain de ballon où l'après-midi durant des matchs de foot endiablés ont eu lieu, à côté des parties de volley, de baseball et de saute mouton. Les parties de boules également fleurirent tout autour de la vieille chapelle.

Tous se sont félicités de cette splendide après-midi et chacun s'est séparé en se disant "A BIENTOT".



M. Le Maire (assis de dos) est fort écouté



Les grillades vont bon train !

BAL MASQUE DU 16 MARS 1991

- Folle ambiance ce samedi à la maison du temps libre où les 70 participants firent honneur au copieux buffet et au champagne.
- Belle réussite pour l'équipe des jeunes du Comité des Fêtes de Belcodène qui étaient à l'initiative de cette soirée dansante.
- Tout le monde était déguisé et chacun avait fait des efforts particuliers pour soigner son costume.
- Un coup de chapeau aux disc-jockey qui ont su créer une ambiance musicale extraordinaire dès le début de la soirée et qui surent la conserver aussi intense jusque tard dans la nuit.
- Le jury eut bien du mal à choisir parmi l'assistance les meilleurs déguisements à récompenser. Ce furent :
 - pour le meilleur déguisement féminin... MR SAURE Jean-Claude qui nous apparût sous les traits d'une TOOTSIE plus nature que si Dustin Hoffmann lui-même avait été parmi nous.
 - pour le meilleur déguisement masculin... Mme BERENGER Michèle qui nous apparût elle sous les traits d'un clochard auquel il ne manquait ni la quille de rouge ni le croûton de pain ni les mitaines trouées.
- Une symbolique soirée, à renouveler.



EXPOSITION DE PEINTURE

Elle a eu lieu le Dimanche 21 Avril 1991, salle du Temps Libre. Monsieur VAN DER HOVEN et ses élèves nous ont donné l'occasion d'apprécier le talent de chacun.

Cette année, ce sont les enfants de moins de 12 ans qui ont concouru sur un thème imposé ; le jury, composé d'artistes peintres et sculpteurs de la région, a choisi les trois meilleures réalisations.

- 1er prix : Cécile GUIGNARD
- 2e prix : Emilie TRIMARCHI
- 3e prix : Sandrine CEDRATI

Monsieur Maurice COLLOMB, Maire de Belcodène, a procédé à la remise des médailles et récompenses.

Bravo à tous les "artistes" belcodénois, aux autres participants et merci à ceux qui sont venus les encourager.

A vos pinceaux et à l'année prochaine.



SUPER LOTO

Le 6 Avril 1991 à 17 heures, s'est déroulé un super loto organisé avec la S.C. Cadolive, dans les salles sonorisées de Cadolive, Valdonne, Auberge Neuve, la Valentine et Belcodène.

Au terme de nombreuses "angoisses" c'est enfin une belcodénoise qui a gagné la Renault Clio, sous les applaudissements des participants ; bravo Danielle SAURE !...



LE REPAS DU CHASSEUR

A la salle du temps libre Patrick Bogie, la société de chasse a renouvelé dimanche son traditionnel repas du chasseur. A noter la présence à ce repas du doyen Ernest Vadon et de nombreux participants.

Les épouses étaient à l'honneur et ont été félicitées de leur patience pendant la période de chasse. Elles ont reçu en cadeau une très belle rose.

Après l'apéritif, autour du doyen (84 permis de chasser) tout le monde est passé à table pour déguster un délicieux repas. Cette charmante journée s'est terminée tard dans la soirée par un bal très animé.



Les chasseurs autour du doyen Ernest Vadon

SOIREE DANSANTE DU DIMANCHE 19 MAI 1991

Soirée exceptionnelle à porter au crédit du COMITE DES FETES DE BELCODENE.

Une ambiance "à tout casser" pour cette soirée dansante qui s'est déroulée ce dimanche de pentecôte de 21 H 30 à ... très tard dans la nuit.

Plus de 120 personnes représentant toutes les tranches d'âges se sont trémoussées sur des musiques folles magistralement orchestrées par J.M.O. Disco Mobile, le même animateur que lors du bal masqué qui ont tenu à faire ressortir la bonne tenue et la très bonne ambiance qui ont régnées tout au long de la soirée.

"Des soirées comme celle là, avec un public aussi extra, c'est un plaisir pour nous" nous ont confié les 2 sympathiques animateurs.

PETITS GATEAUX, CHAMPAGNE, BONNE MUSIQUE... ET BELCO EST HEUREUX !

LE COMITE DES FETES DE BELCODENE se félicite de la fréquentation chaque fois accrue lors des différentes manifestations organisées des Belcodénois et des Belcodénoises chaque fois plus nombreux ; c'est le signe que le Comité des Fêtes est sur la bonne voix pour réaliser son vœux de rassembler toutes celles et tous ceux qui pensent qu'il est possible sans aller ailleurs de passer ensemble de bonnes soirées dans la joie, la bonne humeur et en toute sécurité.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES ANCIENS

Lorsque nous vous quittions au mois de Janvier, le programme à venir était très chargé, mais nous connaissons par encore les différentes dates de son déroulement.

En cette fin de mois de Mai, nombre de réunions et fêtes se sont déroulées dont les principales ont été.

Le 24 Janvier : notre traditionnel gâteau des rois qui comme les autres années a réuni un grand nombre de participants : Gâteaux, papillotes, chocolats, vins fins étaient de rigueur.

Le 28 Février : Monsieur Carnaval était à Belcodène. Nos adhérents ont eu des idées de déguisement très imprévus. Ils étaient tous très "réussis" et rivalisaient par leur originalité, leurs coloris, leurs tableaux, et surtout par la reproduction exacte des personnages très en couleurs des scènes de la vie courante. La palme du déguisement est revenue à Mme Anglès qui nous a reproduit le Chiffonier d'Emmaüs, avec tout ce qui le caractérise. Le défilé dans le village a montré combien les personnages âgés aiment s'amuser. Après cette escapade, les beignets les crêpes, les oreillettes ont redonné du tonus et de l'entrain à tous et à toutes.

Le 5 Mars : nos confrères de Peynier ont eu l'idée d'inviter plusieurs Clubs des alentours à participer à un repas et à un après-midi brésiliens.

La municipalité représentée par son Maire et Conseiller Général M. Samat nous a accueilli d'un discours de bienvenue qui faisait chaud au cœur et par lequel nous nous sentions inclus dans son foyer.

Le 21 Mars : le mauvais temps ne nous a pas facilité notre promenade à Hyères, pour déguster une succulente bouillabaisse. Néanmoins, la bonne humeur est restée présente tout au long de ce repas, et au retour, l'arrêt dans le petit village du Castelet a fait oublier la pluie, le vent et le froid.

Le 23 Mars : Mme Masson et son équipe de la Destrousse, nous accueillait pour leur buffet froid suivi d'oreillettes et de bon vin.

La bonne ambiance et l'amitié que l'on ressentait nous prouvaient combien ce club est attaché au notre depuis déjà un certain nombre d'années.

A notre tour le 11 Avril de recevoir les Clubs de Peynier et de La Destrousse pour un thé dansant.

La salle réunissant 150 personnes résonnait de tangos, pasos, valse, entre Cha-cha-cha, Charleston et Lambada.

Entourée des membres de son bureau, Mme Lebailly par quelques mots de bienvenue a su leur prouver combien elle était heureuse de les accueillir, de leur rendre leur amitié et de leur montrer que même ... d'un certain âge ... ont peut rester jeune.

Une collation en présence de Monsieur le Maire a été servie, le vin apprécié et le départ s'est effectué avec un regret évident.

COMITE LOCAL D'ENTRAIDE

Le 30 Avril : les délégués responsables des comités locaux d'entraide se réunissaient à Venelles.

Sous la présidence de Mme Guigo, chacun a vu ses responsabilités augmenter, leurs participations au sein de leur groupe plus accrues et le pouvoir d'apporter aux adhérents, des services de qualité pour des prix modiques.

Le 17 Mai : le comité d'entraide de Peypin organisait "La Guinguette à Dédé". Sous un chapiteau, 450 personnes étaient réunies pour un goûter et un divertissement égaux à la renommée d'antan. M. Garro, Maire de Peypin présidait à cette réunion.

Nos projets avant les vacances sont nombreux et établis.

Le 23 Mai : notre voyage nous mènera à la découverte du Château d'Avignon, de la Camargue et de la Crau. Cette sortie est patronnée par l'entraide des Bouches-du-Rhône, et donnera lieu à différents divertissements.

Le 30 Mai : aura lieu à la Salle du Temps Libre notre repas fête des mères. Des surprises sont inscrites au programme.

Le 11 Juin : sortie pique-nique au domaine du Grand St Jean. Concours de belote, de boules, tir à l'arc, fléchette, etc... ce sera la journée sportive et de plein air pour les personnes âgées.

Prévoyons un temps superbe.

Le 15 Juin : le Club de St Sournin nous invite à leur dernier après-midi récréatif de la saison.

Le 20 Juin : notre dernier voyage avant la fermeture nous mènera visiter la bambouseraie.

Mme Lebailly tient à remercier toutes les personnes qui ont participé par leurs dons à la collecte des vêtements pour la Roumanie. Ce fut un véritable succès et les organisateurs très satisfaits formeront un nouveau convoi pour le mois de Décembre.

Pensez d'ores et déjà au Noël des enfants déshérités. Vêtements, jouets etc... seront réceptionnés dès la reprise des activités en Septembre à la Salle Patrick Bogi les jeudis à partir de 14 heures.

Le Club sera fermé du 1er Juillet au 11 Septembre.

Réouverture le jeudi 12 Septembre à 14 heures.

ASCB

CINEMA

Calendrier prévisionnel des séances :

- 31/05/91 : 48 heures de plus
- 07/06/91 : Arachnaphobic
- 21/06/91 : Danse avec les loups

Ces trois séances auront lieu dans la salle des fêtes, à 21 h 30.

Les séances qui suivent se dérouleront, si le temps le permet, en plein air, dans la cour des anciennes écoles, à 22 h :

- 28/6/91 Coup pour coup (J.C. Vandamme)
- 5/7/91 Histoire sans fin n2
- 12/7/91 Ghozt
- 19/7/91 Retour vers le futur n3
- 26/07/91 Jours de tonnerre (Tom Cruise)
- 02/08/91 Maman, j'ai raté l'avion
- 09/08/91 Allô maman, c'est encore moi
- 16/08/91 à déterminer
- 23/08/91 Comme un oiseau sur la branche
- 30/08/91 à déterminer

JAZZ A BELCO

Le 24 mars, dans le cadre de l'ASCB, le sympathique Sam BOINET animait une matinée récréative que Monsieur le Maire avait bien voulu honorer de sa présence. Le succès fut complet.

Le dévouement des uns associé au talent des autres fut récompensé par la présence de jeunes et de moins jeunes, venus exceptionnellement nombreux, applaudir le spectacle et marquer ainsi la vitalité de Belcodène.

Cette expérience a également montré le désir et la capacité de l'ASCB a s'ouvrir à la modernité en proposant au plus grand nombre de nos concitoyens les moyens de s'instruire et de se distraire.

SECTION JUDO

Le samedi 22 Juin à 14 h 00 se déroulera devant les anciennes écoles une rencontre de judo avec les Communes de Nans-les-Pins, St Zacharie, Roquevaire et Auriol. Nous comptons sur votre participation pour encourager les judokas de l'ASCB.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FONT D'AURUMY

COLLEGE DE FUYEAU : LA PREMIERE PIERRE DU GYMNASE

Le 14 Mars 1991, une partie du Conseil Municipal de Belcodène assistait à la pose de la première pierre du Gymnase du Font d'Aurumy, à Fuyeau.

Les cinq communes formant le Syndicat Intercommunal du Font d'Aurumy étaient représentées :

- M. Jean-Pierre ANDRIEUX, Maire de Fuyeau et Président de ce syndicat
- M. René GOFFRE 1er adjoint, représentant M. Maurice COLLOMB, Maire de Belcodène
- M. Fernand BOULAN, Maire de Chateauneuf-le-Rouge
- M. Laurent CHAZAL, Maire de Meyreuil
- M. Jean-Louis CANAL, Maire de Rousset

Participaient également à cette cérémonie, les Conseillers Généraux, en la personne de M. SAMAT et M. Roger MEI, les maires des communes avoisinantes, les représentants des associations sportives, et une classe du collège. Le gymnase sera prêt pour la rentrée scolaire 1991-1992.

DES CH'TIMIS "CHEZ NOUS"

Où : quand le Nord et le Sud se rencontrent pour un échange scolaire.

Du 17 au 23 Avril 1991, les élèves de BEUVRY (près de Béthune, dans le Nord-Pas-de-Calais) ont été accueillis par les familles de leurs correspondants, élèves du collège de Fuyeau.

Les Collégiens beuvrygeois ont vécu cette semaine à l'heure provençale avec un programme varié, préparé par l'équipe pédagogique dans le cadre du projet d'établissement du Collège de Fuyeau (Collège intercommunal regroupant les communes de Fuyeau, Belcodène, Chateauneuf-le-Rouge, Meyreuil, Rousset, Peynier).

A l'origine de cet échange, la volonté de trois professeurs : Mmes FABRE, FAUDON, RUOLS, qui ont enseigné dans le Nord pendant de nombreuses années et qui ont tissé des liens d'amitié avec leurs collègues nordistes.

Avec l'approbation de M. COLON, principal du Collège, ce projet est devenu un P.A.E. (Projet d'Action Educative) dont les thèmes essentiels sont : la découverte des autres dans un cadre de vie différent, l'ouverture vers les réalités économiques régionales, et d'autres horizons.

- Découvertes et Rencontres ! -

Les élèves et leurs correspondants ont découvert notre région :

- Marseille, la vieille ville, son Port et les Calanques,
- Martigues, la côte bleue et les problèmes de pollution de l'Etang de Berre,
- La forêt méditerranéenne.

Des activités sportives ont agrémenté aussi leur séjour : Initiation à l'escalade sur les pentes de la Ste Victoire, équitation, randonnées.

La découverte n'aurait pu être complète sans une dégustation des plaisirs de la table "parfumée" de Provence : Un aioli a réuni les élèves et leurs correspondants.

Une soirée provençale a couronné les festivités animée par : La chorale "Les Troubadours" d'Aix, et le groupe de danses provençales "l'Aïgo Vivo" de l'espace musical de Rousset.

Le bénéfice de cette soirée sera consacré (dans le cadre de l'échange Fuyeau-Beuvry), au financement partiel du voyage de nos Collégiens à la découverte du Nord et des "Ch'timis" dans la première quinzaine d'Octobre 1991.

QUEL AVENIR POUR LES COLLEGIENS ?

100 professionnels et 500 élèves du Collège de Fuyeau en ont discuté.

Organisé pour la première fois au Collège de Fuyeau le CARREFOUR DES METIERS a rassemblé samedi 13 Avril une centaine de professionnels venus former les jeunes sur les métiers de leur prédilection.

Nous y remarquons M. COLON Principal du Collège, Mme OGER Conseillère d'Education et M. CAPELL l'intendant et de nombreux enseignants du Collège.

Cette manifestation a suscité l'intérêt évident aussi bien des élèves à la recherche d'information générales que des professionnels qui ont reconnu en avoir appris autant que les élèves.

L'éventail des carrières représentées en hasard des stands et des salles de classes était fort diversifié et des plus éclectique.

Les Collégiens de 5ème, 4ème et 3ème auxquels la manifestation était dévolue ont pu rencontrer Avocat en Bureau d'Aix-en-Provence, Aiguilleurs du Ciel de Marignane, la Faculté de Pharmacie, et Comédiens du Théâtre de CARNEVIRE... et de nombreux participants.

Ce carrefour accueillait une salle vidéo où étaient projetés des films sur le Bâtiment et les Travaux Publics, ainsi qu'une exposition sur les Arts Appliqués (proposée par le Lycée Diderot) etc...

Opération aussi attractive que nécessaire, elle sera réitérée l'année prochaine.

Mme AUGER

Conseillère d'orientation

L'INAUGURATION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL



Belcodène bien représenté !



M. Le Proviseur est content



Quand les CH'TIMIS profitent du soleil du midi



L'orientation, une grande question !

UN PEU D'HISTOIRE

LES MINES DE BELCODENE

La petite route serpente d'ici, de là, à travers les roches et se perd tout doucement dans les collines de pins où chantent les cigales.

En tendant un peu plus l'oreille, j'entends les bruits familiers d'un village où la cloche de sa chapelle sans doute sonne dix heures. D'un cabanon à l'état vétuste, envahi par le lierre, un couple de grives s'envole. Une centaine de mètres plus loin, des pies plangent sous un ciel vêtu de satin bleu qui se reflète sur une mer d'oliviers. Je suis arrivé à Belcodène.

Perché sur un plateau à 400 mètres d'altitude moyenne, c'est l'un de ces petits villages de Provence, après Mimet, les plus élevés du département.

A 11 kilomètres d'Auriol, 5 kilomètres de Fuveau, 10 kilomètres de Trets et 33 kilomètres de Marseille, sa population ne dépassait pas, en 1876, 210 habitants (194 Français, 14 étrangers). 617 habitants (recensement 1982).

Si les concessions de Gréasque, de Saint-Joseph (commune de St-Savournin) et une carrière de grès occupent spécialement les ouvriers, il y a dans la commune onze fours à chaux et quatre fabriques de ciment.

Sur le plateau de La Pomme, que toutes les cartes routières signalent comme un point de rencontre de deux routes nationales : la 8bis et la 96 (La Pomme n'étant que le nom donné à une ancienne auberge), vers les versants Nord et Sud de la chaîne du Régaignas, le terrain de craie est peu développé.

A l'Est, sur les couches marneuses, affleure la houille de terre.

L'extraction proprement dite de ce charbon a commencé dès le début du XVIIe siècle. Bon nombre de descenderies furent creusées par la suite, dans le quartier de la Galère, notamment vers 1769.

Avec la naissance du XIXe siècle, les besoins de charbon se faisant de plus en plus grand, trois propriétés d'extraction vont apparaître sur la commune.

Quarante-et-un ouvriers y seront employés.

Au puits de l'Albinote (au départ, puits à pierres à ciment), le charbon était remonté par berlines d'un plan incliné à l'aide d'un treuil à vapeur, puis acheminé par charretiers à la gare de Fuveau.

Un certain pourcentage extrait servait aux fours à chaux indépendants, parfois attenants tel celui de M. Ravel.

Trente ouvriers y travaillaient encore au début du XXe siècle. Le puits ferma en 1931. Les mineurs seront dirigés sur Gréasque, au puits Hely d'Oisel.

LA "CARBONNIERE DU RENDEGAIRE"

(1814)

Le 28 juillet 1791, la loi votée par la Convention à laquelle Mirabeau avait pris une part active, instaurait le régime de la concession. La loi du 21 avril 1810 précise que, désormais, les propriétaires de la surface n'avaient plus aucun droit sur les richesses du sous-sol. Le droit de les exploiter devait être octroyé, sous forme de concession, par l'Etat (se rapporter au chapitre précédent : loi de 1810).

Ce système des concessions ne fut pas accepté sans problèmes, sans heurts avec les petits propriétaires qui, lorsque le charbon affleurait, l'exploitaient à leur compte. Ce fut le cas de la famille Collomb qui, depuis 1753, vivait de l'extraction de LEUR charbon sur la commune.

En 1805, lorsque le comte de Castellane obtient une concession englobant le terrain de Collomb et qu'en 1814 il afferme cette partie de la concession à un sieur Boyer, qui va donc extraire le charbon, alors là, la famille se fâche : "-LA LOI, QUELLE LOI ? M'EN FOUTI (je n'en ai rien à faire), NOUS SOMMES CHEZ NOUS !" Le 18 juillet, dix membres de la famille Collomb se rendent à la mine dite de Rendegaire et, après avoir commis quelques dégâts, s'emparent du charbon extrait par les ouvriers du sieur Boyer et vont le vendre en promettant de revenir le lendemain.

La brigade de gendarmerie de Roquevaire, prévenue par le maire, laissa en faction un gendarme qui attendit toute la nuit le retour de la famille.

Effectivement, le lendemain 19 à six heures du matin, dit le procès-verbal du maire, le gendarme voit arriver onze hommes et deux femmes(1) affichant des intentions hostiles. "-ALLEZ VOUS-EN !" crie le gendarme. La réponse est nette, sans bavure : "-NOUS NOUS EN IRONS QUE PAR LA FORCE. CE CHARBON EST NOTRE, NOUS LE VENDRONS !". Le gendarme dut battre en retraite et laisser les "révoltés" tranquilles sur la charbonnière.

Le maire demanda aux autorités supérieures de Roquevaire d'envoyer des forces pour faire "rentrer les malfaiteurs dans leurs devoirs et pour les punir car, s'ils demeurent encore quelques jours, ils mettront la charbonnière hors d'état d'être exploitée !"

S'en suivit une bien belle bagarre, à coups de fusil de chasse, qui se termina sans blessé de part et d'autre, à l'avantage des forces de l'ordre venues en plus grand nombre et armées jusqu'aux dents.

Les Collomb intentèrent alors un procès, il va durer vingt-huit ans ! En 1842, tous les degrés de juridiction ayant été épuisés, la famille adressa un recours au garde des sceaux.

On laissa aux Collomb LEUR MINE et l'on créa juste à côté une petite concession (1842) qui fut rattachée par la suite à la Grande Concession des Castellane, société anonyme constituée à Paris qui, en 1855, prit le nom de Société LHUILLIER & Cie.

(1) Ces treize manifestants représentaient presque le dixième de la population de Belcodène à cette époque !

En 1859, un décret réunissant entre leurs mains les concessions de BELCODENE, GREASQUE, GRANDE CONCESSION MIMET, PONT DU JAS, TRETTS et GARDANNE, devint en 1871 la SOCIETE ANONYME des CHARBONNAGES des Bdr.

Dans la première partie du XIXe siècle, le bassin de Provence aura une croissance plus rapide que l'ensemble de la production charbonnière française. Pendant que la France met quinze ans à doubler sa production, la Provence n'en mettra que sept.

Quant aux effectifs, s'ils croissent rapidement au début du siècle, leur progression deviendra plus lente par la suite.

En ce qui concerne la mine de Belcodène, seuls restent quelques vestiges de bâtiments, de plan incliné et de fours à chaux attenants. Le 13 janvier 1984, lorsque je les avais filmés, le charbon de terre y était encore incandescent ! En 1988, tout a été rasé, reste un petit cabanon, de l'autre côté de la route.

Cet extrait est tiré du livre de Gilbert Bagnis "Des Compagnies Minières aux Houillères de Provence", édité en 1990 à Gardanne.

Nous devons connaître et conserver le passé de notre région minière.

A cet effet a été créée l'association "la Carbonière de PROVENCO", qui réunit 16 communes (dont Belcodène). Le but est de créer un musée de la Mine autour du Puits Hely d'Oisel à Gréasque.

Nous y travaillons sérieusement, et vous pouvez nous aider en adhérant à notre Association ; les cartes sont à votre disposition en Mairie de Belcodène.

Comme le rappelle Gilbert Bagnis dans une dédicace : "l'histoire n'appartient pas uniquement aux autres. Elle est d'abord l'héritage de tout un peuple qui ressent au fond de lui la volonté d'assurer son passé pour mieux bâtir son avenir". Ce passé se sont les "Gueules Noires", ne les oublions pas...

Anne-Marie SILVIA

Les photos sont de Norbert Sylvia

EN CROISANT LES MOTS

SOLUTION DU NUMERO 8

Par SEM L'ANTIQUE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	F	R	O	N	T	I	E	R	E	
II	R	E	N	A	I	S	S	A	N	T
III	A	M	E		M	O	T			A
IV	S	O	R	T	I	L	E	G	E	S
V	Q	U	E		D	E		O	R	S
VI	U	S	U	R	I	E	R	S		E
VII	E		S	O	T	S		S	A	M
VIII	S	U	E	D	E		B	E	B	E
IX		P	S	I		V	I	S	O	N
X	F	O		N	O	U	S		U	T

NUMERO 9

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									
XI									

HORIZONTALEMENT :

I. Bon état - D'âne, il est cassé. II. Préposition - Recommandée en cas de fuite. III. Boîte à musiques. IV. Interjection - En plein cyclone. V. Les couleurs ne leur donnent pas forcément bonne mine. VI. Sermonne - Beaucoup. VII. Triste logis. VIII. En remontant un cours d'eau. La France en deux lettres - A cheval ou à vapeur. IX. Expéditions - Morceau de saxo. X. Pronom - Mauvais goût. XI. Marges positives.

VERTICALEMENT :

1. Play-boy. 2. Bêtisier - Divinité - Trime. 3. Qui n'existe pas - Atome. 4. Du rythme au coeur. 5. Cri d'un mourant - Avant ou après les poules, telle est la question. 6. Petit bête - Participe. 7. Un petit verre ou un tube - Langue. 8. Difficulté - Il ou elle ? 9. En matière de sièges ou matières de siège - Bons à tirer